

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Votes pour : 7 contre : 0  
Date de la convocation : 03/04/2024

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel, ROGER Sophie.

Étaient absents : DELPOUVE Sandra, CADIERGUES Maud, BRÉELLE Christophe

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.  
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

### Approbation du compte financier unique 2024 (2025-01)

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Locales prescrivant l'obligation de retrait du Maire lors du vote du compte financier unique. Monsieur le Maire sort de la salle, monsieur NIQUET Johan se voit confier la présidence de la séance.

Monsieur Niquet présente de compte financier unique de la commune dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Fonctionnement : .....262 380,95 €
- Investissement : ..... - 8 720,82 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 07 voix pour, adopte le compte financier unique de la commune de Neuville de l'année 2024 annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

